

4 Économie

Rumeur sur la pénurie de devises, blocage des transferts d'argent

Les ministres de l'Économie et la BEAC décortiquent les vices

Les difficultés d'envoi de fonds à travers Western Union et Moneygram ont alimenté la rumeur d'une pénurie de devises dans la zone Cémac. Cette rumeur pointait du doigt les ration-

nements de la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC). Le 4 juillet dernier, à l'effet d'éclairer l'opinion, les ministres des Finances de la zone Cémac se sont réunis à Douala, sous les auspices de

la BEAC qui a livré les fruits de ses investigations et réflexions. Plusieurs agents indéliçats à l'origine de cette pénurie spéculative sont au banc des accusés : les banques,

personnes physiques, les compagnies minières et pétrolières qui ne respectent pas la nouvelle réglementation des changes. La Banque centrale a averti : elle va sévir.

Pénurie des devises : les banques à l'index, certaines sanctionnées

Innocent M'BADOUUMA
Libreville/Gabon

Les banques ont été averties par la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC), lors de la réunion des ministres de l'Économie de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (Cémac),

consacrée à la mise en œuvre de la nouvelle réglementation du 4 juillet dernier, à Douala. Pas de co circulation de monnaie dans la zone, ont réitéré les autorités monétaires. La BEAC a, en effet, débusqué quelques cas de violation ayant aussitôt entraîné des sanctions. Entre avril et mai 2019, les

banques ont importé plus de 60 milliards de francs, sans autorisation préalable de la BEAC. Elles se sont vues infliger des pénalités prévues par la réglementation. " Ce qui est demandé aux banques, c'est qu'elles utilisent d'abord leurs réserves de devises, avant d'utiliser les devises de la communauté auprès

de la BEAC ", a déclaré le ministre Guy Roger Owono Mba. En effet, 60 % des rejets de transferts introduits par les clients auprès des banques ont été motivés par ce que celles-ci détiennent des avoirs en devises suffisants pour exécuter ces transferts. De plus, quelques banques ont été accusées de blo-

quer la machine pour créer de la spéculation sur les devises. Un exemple : une grande entreprise opérant dans la Cémac a récemment saisi la BEAC pour 88 transferts de demandes de fonds en suspens depuis janvier 2019. Après vérification, il s'est avéré que seulement 7 demandes de transferts ont été déposées

à la BEAC, que 5 avaient reçu l'accord et que 2 ont été rejetées pour complètement d'informations. La BEAC a saisi la banque pour sanction et la situation a été régularisée. Plusieurs banques pratiquent cette rétention, devenant ainsi responsables de "la pénurie spéculative" des devises.

La piste du rapatriement des recettes minières et pétrolières

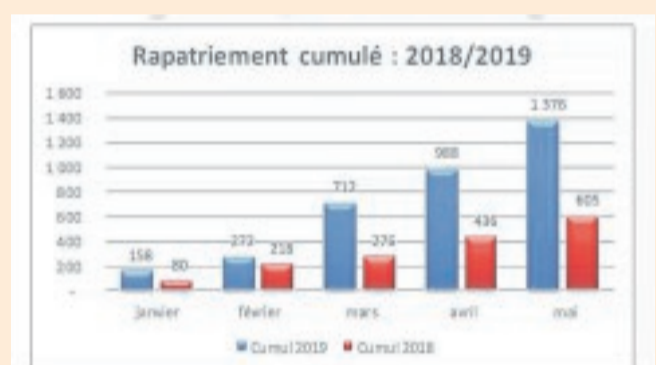
I. M'B.
Libreville/Gabon

Les entreprises minières doivent rapatrier au moins 70 % des recettes d'exportations.

Les entreprises minières et pétrolières ont presque toutes des conventions avec les États qui les exemptent de l'obligation de rapatriement de leurs recettes en devises. Les États doivent impérativement revoir leurs codes miniers et des hy-

drocarbures car ceux-ci n'obligent pas les compagnies à rapatrier les avoirs en devises, précise un communiqué de la BEAC qui suit l'organisme régional chargé des Plans de relance économique de la Cémac (PRE-Cémac) et du FMI.

" Il y a une nouvelle réglementation qui a été mise en place depuis le début de l'année 2019, qui n'interdit pas mais contrôle le mouvement de devises. La vision qui est derrière est qu'il faudrait que les pays de la sous-région profitent au maximum des recettes



Volume du rapatriement des devises (Source BEAC/ Juillet 2019)

de ses exportations. Il faudrait que les recettes d'exportations reviennent dans les pays, dans la zone, pour financer l'économie locale. C'est pour augmenter les réserves du Gabon et de la sous-région. Il faut évi-

ter que cet argent reste trop à l'extérieur ", a expliqué Guy Roger Owono Mba, ministre gabonais de l'Économie.

Les autorités monétaires ont néanmoins introduit des assouplissements : 70 % des recettes d'exportations doivent être rapatriées ; les entreprises pouvant conserver 30 % hors zone. C'est dire que " les spécificités du secteur pétrolier seront prises en compte. Si l'activité d'une compagnie pétrolière nécessite qu'elle ait des avoirs en devises, et qu'elle explique que c'est indis-

pensable pour son activité, il n'y a aucun problème ", a estimé l'Autorité monétaire du Gabon.

Par ailleurs, la BEAC envisage la possibilité d'ouverture des comptes on shore ou offshore en devises pour ces compagnies-là. Aujourd'hui, les premières retombées sont perceptibles. Entre janvier et mai 2019, la progression des rapatriements de devises est passée de 771 milliards à 1 376 milliards, soit une hausse de 123 %.

Circulation des monnaies étrangères en zone Cémac

Détentions de devises, les comptes illégaux des résidents

I. M'B.
Libreville/Gabon

" LES résidents ne doivent pas détenir des comptes en devises dans la zone Cémac, c'est une entrave au principe de la centralisation des devises de la Banque centrale et cela constitue un moyen insidieux de spéculation contre la monnaie ", ont rappelé les ministres de l'Économie de la Cémac, à Douala. De plus, " la monnaie qui a cours dans la sous-région, c'est le franc CFA. Il

n'y a pas de raison a priori que vous ayez des euros au Gabon ", a dit Guy-Roger Owono Mba, le ministre gabonais de l'Économie. Même s'il a souligné l'existence des exceptions justifiées. " Pour avoir des devises, il faut que vous expliquiez pourquoi vous avez des euros au Gabon. Si vous voyagez, il faut donner des explications pour qu'on vous donne des devises qui correspondent à l'objet de votre voyage ", a-t-il ajouté. Or, La détention des devises par les résidents comporte quatre inconvénients : affaiblir le CFA,

Pays	Nombre de comptes	Montant en millions FCFA
Cameroun	244	53 662
Centrafrique	31	146
Congo	202	27 232
Gabon	239	9 941
Guinée Equatoriale	59	439
Tchad	1 413	886
CEMAC	2 188	92 306

Comptes en devises et leurs montants par pays. (Source BEAC/ Juillet 2019).


introduire une double circulation fiduciaire (CFA et autres devises), créer de la spéculation contre le CFA, sans oublier le risque d'évasion fiscale et le risque de blanchiment. Sur ce point, ce sont les États qui ont laissé gangrener le mal. Entre 2000

et 2018, les États de la Cémac ont autorisé de nombreux agents à détenir des comptes en devises, en parfaite violation de la loi. Ainsi en février 2019, le nombre de comptes ouverts aux agents (État, personnes physiques, personnes morales) s'élevait à 2 188 comptes. C'est le Cameroun (56,6 milliards de francs) qui détient le plus de comptes à devises illégales, suivi du Congo (27,2 milliards de francs) et du Gabon. En termes de comptes ouverts, c'est le Tchad qui caracole en tête, avec 1 413 comptes.

À compter du 1er mars 2019, la BEAC a accordé six mois aux détenteurs de ces comptes illégaux pour se régulariser. Il y aura un filtrage. Dans l'ancienne réglementation, c'est le ministre des Finances qui accordait des autorisations d'ouverture. Dans la nouvelle réglementation, c'est la BEAC qui donnera des autorisations. Fin mai 2019, la BEAC notait que 95 % des opérations d'ouverture de comptes pouvaient simplement se contenter du système financier de la Cémac.

CHANGES

COURS INDICATIFS DES DEVICES EN DATE DU 05/07/2019



Union Gabonaise de Banque

SiteWeb: <http://www.ugb-banque.com>

FIXING				VENTE BILLETS (sans frais)	
DEV	EUR/DEV	DEV/COT	DEV/CFA	DEV	CFA
XAF	XXXX	XXXX	XXXX	1EUR	655,957
USD	1,1260	1USD=	582,555	1USD=	597,119
CAD	1,4712	1CAD=	445,865	1CAD=	457,012
JPY	121,7700	1JPY=	5,387	100JPY=	5,522
GBP	0,8970	1GBP=	731,254	1GBP=	749,536
CHF	1,1126	1CHF=	589,571	100CHF=	604,31
ZAR	15,8865	1ZAR=	41,290	100ZAR=	42,32
MAD	10,7716	1MAD=	60,897	1MAD=	64,02
CNY	7,7425	1CNY=	84,722	1CNY=	86,84
KES	115,9000	1KES=	5,660	1KES=	5,80

INDICES BOURSIERS

	en date du	
CAC	08/07/2019	5 586,62
DOW JONES	08/07/2019	26 786,04

BRENT (IPE) US Dollars/Baril

08 Juillet 2019 : 64,09